

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrat Départemental - Fonds de
développement et d'attractivité - Rénovation
des installations sportives de la Communauté
de Communes KOCHERSBERG ACKERLAND**

Rapport n° CP/2019/117

Service gestionnaire :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en oeuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet d'attractivité et de développement du renforcement de l'offre sportive à destination des collèges de Truchtersheim et de Pfulgiesheim, co-construit entre le Département, la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, le collège de Truchtersheim, le collège de Pfulgiesheim, l'association Achenheim Truchtersheim Handball et les autres associations sportives de Truchtersheim, s'inscrit dans l'enjeu prioritaire, "Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public" avec pour objectif opérationnel "d'améliorer l'offre en équipements sportifs des collégiens".

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland une contribution financière du Département, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, pour les projets de rénovation du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim, de rénovation du gymnase de la Souffel à Pfulgiesheim, de rénovation du terrain synthétique à Truchtersheim et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure avec la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland et l'association Achenheim Truchtersheim Handball.

La volonté de l'Exécutif départemental est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies...) et territoires d'avenir pour les habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017 (CD/2017/077), constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland (porteur du projet) a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest le 2 février 2018.

UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE EN LIEN AVEC LA POLITIQUE SPORTIVE DEPARTEMENTALE

La Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland poursuit un double objectif : L'amélioration des conditions d'Education Physique et Sportive (EPS) des deux collèges de son territoire (Collège du Kochersberg de Truchtersheim, collège de la Souffel de Pfulgriesheim) mais aussi l'adaptation des infrastructures aux besoins des associations sportives contribuant au rayonnement du territoire, notamment l'association Achenheim Truchtersheim Handball (ATH) évoluant en Division 2 Féminine pour cette saison 2018/2019.

Le Sport comme levier d'épanouissement des collégiens et l'accompagnement de l'Excellence Sportive sont deux des quatre piliers de la politique sportive départementale adoptée en octobre 2018 (CD/2018/044). Ce projet d'investissement s'inscrit donc dans une dynamique territoriale dans laquelle le Département a un intérêt à agir certain.

La Communauté de Communes, propriétaire des installations sportives mises à disposition des collèges de Truchtersheim et Pfulgriesheim, souhaite s'engager dans un programme ambitieux de rénovation et modernisation de ses équipements sportifs en deux phases :

Phase 1 :

- Rénovation du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim ;
- Réfection du sol du Gymnase de la Souffel à Pfulgriesheim ;
- Rénovation du terrain synthétique de Truchtersheim (endommagé suite aux dernières coulées de boues de juin 2018).

Phase 2 : Extension du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim.

L'offre sportive à destination des collèges de Truchtersheim et Pfulgriesheim

Ce programme de travaux est le fruit d'une co-construction engagée entre la Communauté de Communes et le Département depuis plus d'un an. Il correspond aux besoins identifiés par le Département dans le cadre de l'étude sur les conditions de pratique EPS des collégiens, présentée aux élus du Territoire d'Action Ouest en octobre 2017 dont les conclusions étaient les suivantes :

- pour le collège de Pfulgriesheim, une rénovation intérieure du gymnase de la Souffel ;
- pour le collège de Truchtersheim, un manque d'espace couvert.

Ce manque d'espace couvert n'est pas seulement problématique pour l'EPS des collégiens car il se traduit également par la délocalisation de la section sportive scolaire Basket du collège de Truchtersheim au complexe Judo/Basket de Furdenheim. Cette section est un partenariat entre le collège et le comité départemental de Basket. Les déplacements en bus étant pris en charge par la Communauté de Communes.

Par conséquent, l'extension du Centre Sportif de Truchtersheim représente un double intérêt à savoir l'amélioration des conditions de pratique EPS du collège mais aussi la relocalisation de la section sportive Basket à proximité immédiate du collège.

Le terrain synthétique de Truchtersheim, endommagé par les coulées de boue de juin 2018, était quant à lui utilisé pour l'EPS mais il était également le principal outil de la section sportive scolaire Football du collège de Truchtersheim. Cette section est un partenariat entre le collège et le club de l'AS Kochersberg. La rénovation du terrain représente aussi un double intérêt pour le Département.

A noter que dans le cadre de la révision de la politique sportive départementale et afin d'encourager les passerelles entre le sport scolaire et le sport associatif, les collèges qui en feront la demande pourront bénéficier d'un soutien aux sections sportives dès la rentrée scolaire 2019/2020 (dispositif de droit commun).

Le développement du club « passerelle » Achenheim Truchtersheim Handball (ATH)

L'association ATH, évoluant en Division 2 Féminine Handball, bénéficie du soutien du Département par le dispositif « clubs passerelles » relatif aux clubs participant au rayonnement des territoires.

Dans le cadre de partenariat, l'ATH s'est engagé sur les trois axes suivants :

- assurer la promotion du handball féminin ;
- développer la pratique des personnes en situation de handicap par le dispositif « hand'ensemble » ;
- encourager la pratique sportive auprès des collégiens.

Concernant ce troisième axe, parmi les actions proposées, la création d'une section sportive scolaire Handball au collège de Truchtersheim est envisagée.

Ce projet de création est lié à l'extension du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim car les espaces actuels sont insuffisants (manque de créneaux).

Par conséquent, la rénovation/extension du Centre Sportif du Kochersberg répond aussi aux deux objectifs :

- adapter l'infrastructure aux besoins du haut-niveau ;
- créer une passerelle entre le collège et le club contribuant au rayonnement du territoire.

Une nouvelle dynamique

Engagements de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland :

Pour insuffler une nouvelle dynamique territoriale dans le cadre de ce projet d'investissement, la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland s'engage à :

- garantir l'accès aux collégiens pour l'EPS et l'UNSS aux équipements suivants :
 - Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim (y compris extension) ;
 - Gymnase de la Souffel à Pfulgriesheim ;
 - Espace sportif Les Portes du Kochersberg à Pfulgriesheim ;
 - Terrain synthétique de Truchtersheim ;

Les modalités d'accès sont précisées dans les conventions d'utilisation multipartites entre le propriétaire des équipements, le Département et chaque collège (Truchtersheim et Pfulgriesheim) ;

- attribuer des créneaux suffisants au Centre Sportif du Kochersberg à la section sportive scolaire Basket de Truchtersheim, et à l'éventuelle section sportive scolaire Handball qui pourrait se créer suite à la réalisation de l'extension prévue en phase 2 ;
- garantir une gratuité d'accès durant 8 ans à l'ensemble des équipements intercommunaux couverts et de plein air situés dans les communes de Truchtersheim et de Pfulgiesheim pour les collèges de ce territoire ; puis une mise à disposition selon les tarifs de location standard proposés par le Département durant les 7 années suivantes ;
- mettre à disposition gratuitement du Département, le cas échéant et une fois par an, un de ces équipements, en cas de besoin administratif ou événementiel ;
- optimiser le planning d'occupation afin que chaque association ou structure utilisatrice bénéficie des meilleures conditions de pratique ;
- faciliter l'accès aux nouvelles associations du secteur à toutes ces installations ;
- prévoir l'investissement nécessaire dans le "1er équipement" favorisant et améliorant la pratique sportive des collégiens et selon les besoins identifiés par les professeurs EPS (pour exemple : rideau de séparation, marquages au sol polyvalents, paniers de basket latéraux, poteaux et filets de volley et de badminton, etc...).

Engagements de l'association Achenheim Truchtersheim Handball :

Dans le cadre du dispositif «clubs passerelles », l'ATH s'est engagé à :

- assurer la promotion du handball féminin ;
- développer la pratique des personnes en situation de handicap par le dispositif « hand'ensemble » ;
- encourager la pratique sportive auprès des collégiens.

Dans le cadre du projet d'extension du Centre Sportif du Kochersberg, le club s'engage à proposer un projet pédagogique de section sportive scolaire Handball en lien avec le comité départemental de Handball et le collège de Truchtersheim.

Le Département mobilisera son ingénierie et ses dispositifs de droit commun pour :

- accompagner les réflexions concernant la circulation des bus scolaires autour du collège de Truchtersheim qui sera certainement impactée dans le cadre de l'extension du Centre Sportif du Kochersberg ;
- accompagner les réflexions dans la lutte contre les coulées de boue dans le périmètre géographique du projet de rénovation du terrain synthétique de Truchtersheim ;
- soutenir les sections sportives des collèges à travers son dispositif de droit commun d'aide aux sections sportives scolaires ;
- soutenir le club ATH à travers son dispositif de droit commun de soutien aux clubs « passerelles » contribuant au rayonnement des territoires.

PLANS DE FINANCEMENTS

Première phase

a) Plan de financement du remplacement du sol sportif du Gymnase de la Souffel à Pfulgiesheim

Le coût du projet du remplacement du sol sportif se monte à 46 000 € HT.

Dépenses HT		Recettes (engagements à confirmer)	
Travaux	46 000 €	Département	13 800 €
		CC Kochersberg	32 200 €
TOTAL	46 000 €	TOTAL	46 000 €

b) Plan de financement du remplacement du terrain synthétique à Truchtersheim

Le coût du projet du remplacement du terrain synthétique se monte à 438 200 € HT.

Dépenses HT		Recettes (engagements à confirmer)	
		Département	92 079 €
		Groupama Assurance	131 265 €
		CC Kochersberg	214 856 €
TOTAL	438 200 €	TOTAL	438 200 €

c) Plan de financement de la rénovation du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim

Le coût du projet de rénovation du Centre Sportif du Kochersberg se monte à 600 000,00 € HT.

Dépenses HT		Recettes (engagements à confirmer)	
		Département	180 000 €
		Région	150 000 €
		CC Kochersberg	270 000 €
TOTAL	600 000 €	TOTAL	600 000 €

Le coût du soutien du Département au titre du Fonds de développement et d'attractivité s'élève à 285 879 € pour la phase 1.

4.2 Seconde phase :

a) Financement de l'extension du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim

Le coût du projet d'extension du Centre Sportif du Kochersberg n'est pas encore stabilisé. L'enveloppe prévisionnelle du projet s'établit à 2,4 M€ HT. Le soutien du Département au titre du Fonds de développement et d'attractivité pour la phase 2 fera l'objet d'une décision ultérieure.

LA CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Ouest, réunie le 11 avril 2019, il est proposé à la Commission Permanente du Conseil Départemental :

- de décider de soutenir, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, la

première phase du projet de renforcement de l'offre sportive à destination des collèges de Truchtersheim et de Pfulgriesheim, s'appuyant sur la rénovation du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim, la rénovation du gymnase de la Souffel à Pfulgriesheim et la rénovation du terrain synthétique à Truchtersheim ;

- de mobiliser l'ingénierie du Département en faveur du projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse au titre de la vocation sportive et éducative du projet ainsi que les services de la Mission Aménagement, Développement et Emploi au titre de la lutte contre les coulées de boue dans le périmètre géographique du projet de rénovation du terrain synthétique à Truchtersheim ;
- de décider d'attribuer une subvention d'investissement de 285 879 € à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland pour la rénovation du Centre Sportif du Kochersberg (phase 1), la rénovation du gymnase de la Souffel à Pfulgriesheim et la rénovation du terrain synthétique à Truchtersheim au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, l'association Achenheim Truchtersheim Handball et du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, joints en annexes à la présente délibération, et d'autoriser son président à signer ces conventions ;
- d'approuver les termes des deux projets de convention d'utilisation des équipements sportifs de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland et les collèges de Truchtersheim et de Pfulgriesheim, joints en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer ces conventions ;
- d'acter l'éventuel financement par le Département du Bas-Rhin de l'extension du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim (phase 2) lors d'une délibération ultérieure.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	50 000 000 €	40 818 843 €	285 879 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de soutenir, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, la première phase du projet de renforcement de l'offre sportive à destination des collèges de Truchtersheim et de Pfulgriesheim, s'appuyant :

- * sur la rénovation/extension du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim ;*
- * la rénovation du gymnase de la Souffel à Pfulgriesheim ;*
- * et la rénovation du terrain synthétique à Truchtersheim ;*

- de mobiliser l'ingénierie du Département en faveur du projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse au titre de la vocation sportive et éducative du projet ainsi que les services de la Mission Aménagement, Développement et Emploi au titre de la lutte contre les coulées de boue dans le périmètre géographique du projet de rénovation du terrain synthétique à Truchtersheim ;

- décide d'attribuer une subvention d'investissement de 285 879 € à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland pour la rénovation du Centre Sportif du Kochersberg (phase 1), la rénovation du gymnase de la Souffel à Pfulgriesheim et la rénovation du terrain synthétique à Truchtersheim au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, l'association Achenheim Truchtersheim Handball et du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, joints en annexes à la présente délibération, et autorise son président à signer ces conventions ;

- approuve les termes des deux projets de convention d'utilisation des équipements sportifs de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland et les collèges de Truchtersheim et de Pfulgriesheim, joints en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer ces conventions.

- d'acter le financement par le Département du Bas-Rhin de l'extension du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim (phase 2) lors d'une délibération ultérieure.

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,



Frédéric BIERRY